

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

Présents : Pascale VANDAMME, Alain TROCHARD, Didier BROS, Nathalie CUOZZO, Arnaud SAUVAIRE, Nicolas WISNIEWSKI, Magali GUEIDAN, Elie HERBEMONT, Sabine DA COSTA, Céline BELLARA et Sophie BERETTA

Absent : Néant

La séance est ouverte à 18 heures 30, sous la présidence de Pascale VANDAMME, Maire, qui donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 16 mai 2022.

Date de la convocation : 24 mai 2022

sont nommés secrétaires de séance, Elie HERBEMONT et Nathalie CUOZZO

Pascale VANDAMME donne lecture de l'ordre du jour :

- Choix du document d'urbanisme : délibération
- Proposition de travail sur le document d'urbanisme suite à la rencontre avec Urba Pro
- Avancement du projet d'aménagement sportif
- Projet d'aménagement de la forêt communale
- Réflexion autour d'un projet de mutualisation avec la commune de Montmirat
- OLD
- Questions diverses

Délibération pour le choix du document d'urbanisme et proposition de travail

Madame la Maire fait un compte-rendu de la rencontre avec le Cabinet UrbaPro et présente leur devis pour la réalisation d'une carte communale. Après discussion, le conseil municipal accepte le choix de la carte communale. Une réunion de travail sera programmée prochainement.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Avancement du projet d'aménagement sportif

Madame la Maire informe qu'un deuxième devis a été demandé.

Projet d'aménagement de la forêt communale

Madame la Maire rappelle que la commune possède 144 ha de bois communaux, dont 12 ha soumis au code forestier, et qu'elle est dans l'obligation de s'y soumettre. L'ONF propose 32 ha supplémentaires. Un plan de gestion sera proposé. Le conseil municipal souhaite se donner le temps de consulter le diagnostic et se réserve un temps de réflexion et la délibération sera prise ultérieurement.

OLD (Obligations Légales de Débroussaillage)

Madame la Maire informe que des élus procéderont à une visite des parcelles. Celles non débroussaillées dans les zones sensibles seront repérées et des courriers seront envoyés aux propriétaires concernés. Le non-respect de la loi entraînera des poursuites.

Questions diverses

- Projet de mutualisation avec Montmirat : une convention est en cours d'étude pour l'utilisation de l'épareuse et du tracteur. La mise à disposition est mise en réflexion, l'épareuse étant un outillage ancien qu'il convient de manipuler avec précautions
- Le devis de l'entreprise Metge pour la réfection du portail du cimetière a été retenu
- Le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 19 février 2023. Madame Caroline Labèque est nommée Coordinateur Communal
- Une rencontre avec les gérants du Camping est prévue dans les prochains jours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40

La Maire,

Les conseillers municipaux,



(Handwritten signature of Pascale Vandamme)

(Handwritten signature)

(Handwritten signature)

(Handwritten signature)

(Handwritten signature)

(Handwritten signature)

(Handwritten signature)

(Handwritten signature)